

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 25 juin 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCOSTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs
--

Le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu de l'article 1650 du code général des impôts, il doit être institué une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune, à l'issue des élections municipales.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président, ainsi que 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Maire ajoute que les membres de cette commission sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, établie par le Conseil Municipal.

Les personnes proposées pour être commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgées de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits au rôle d'une des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire demande au Conseil Municipal de dresser une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques puisse nommer les commissaires et leurs suppléants.

.../...

du 2 juillet 2020

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal,

PROPOSE

au directeur départemental des finances publiques les noms de 24 personnes susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs, à savoir :

- Monsieur AIMÉ Thierry
- Monsieur ARNAUD Pascal
- Madame BAREIGTS Jacqueline
- Monsieur BAREIGTS Jean Jacques
- Mme BEGU Marie José
- Madame BERROUET Simone
- Madame CAZALON Marie-Christine
- Madame DACHARY Marie-Rose
- Madame DELRIEU Pauline
- Monsieur LABISCARRE Christian
- Madame LACAVE Bernadette
- Monsieur LAFITTE Guillaume
- Madame LAPEGUE Jeanne
- Monsieur LÉON Michel
- Madame LESCOSTEREYRES Delphine
- Madame MIREMONT Nicole
- Madame MONTAUZER Nelly
- Monsieur NOTARY Jacques
- Monsieur PÉCASTAINGS Philippe
- Madame PEDUCASSE Sylvie
- Monsieur ROBERT Jean Pierre
- Monsieur SALLABERRY Bernard
- Monsieur SALLABERRY Jacques
- Madame VAYRAC Marie-France.

Fait et délibéré à GUICHE, le 2 juillet 2020

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON